

SÉANCE DU MARDI 14 MAI 2024 A 18H30
EN MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Date de la convocation07/05/2024

Etaient présents : AGENEAU Marie-Claire, BARRE Patricia, BERTRAND Marie-Line, CADORET Nadia, COUDERC Eric, FELDFEBEL Dominique, FORGET GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GELINEAU Marie-Hélène, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule

Absent excusé : MURZEAU Bernadette

Absents : BERTEAUD Stéphanie, CHEVREAU Annie, FERREIRO Catherine, PAPIN Alexandra

Secrétaire de séance : CADORET Nadia

I) FINANCES - PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Remboursement de deux cautions de la Résidence Marie Louise Trichet
Perception des remboursements de la délibération votée au dernier CCAS du mois dernier

À la suite du remboursement des cautions pour les locataires de la Résidence Marie Louise Trichet, la trésorerie nous a informé qu'il restait deux anciennes cautions non remboursées de personnes ayant résidées dans ces logements.

Il convient donc de rajouter au budget 700€ qui n'était pas prévu afin d'effectuer le remboursement de ces deux cautions.

De plus, en réponse à l'attribution d'une avance remboursable proposée à une personne en difficulté financière sur la commune, le Conseil d'Administration a accordé une aide financière de 1 017 € à la personne demandeuse dans le cadre de l'obtention d'un logement.

Afin de pouvoir percevoir les remboursements chaque mois sous les conditions définies de cette somme, nous avons besoin également de rajouter des crédits en investissement.

Il est donc proposé la décision modificative du budget du CCAS suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
165 (16) - 4238 : Dépôts et cautionnements r	700,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	700,00
2764 (27) - 424 : Créances sur des particul	1 017,00	2764 (27) - 01 : Créances sur des particuliè	1 017,00
	1 717,00		1 717,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	700,00	74741 (74) - 01 : Communes membres du G	700,00
	700,00		700,00
Total Dépenses	2 417,00	Total Recettes	2 417,00

Le CCAS, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement à la décision modificative n°1 du budget du CCAS telle que décrite ci-dessus.

La Secrétaire,
Nadia CADORET



La Vice-présidente du CCAS
Nadia GIRARDEAU

Girardeau